



REGLEMENT – Plan de zonage – Partie urbaine

ECHELLE : 1 / 2 000<sup>ème</sup>

**Alpicité**  
Urbanisme, Paysage,  
Environnement

Avenue de La Chapelle - Résidence La  
Croisée des Chemins N°1 - 05209  
BRIANÇON  
Tel / Fax : 04 92 46 51 89  
Mail : [contact@alpicite.fr](mailto:contact@alpicite.fr)  
Web : [www.alpicite.fr](http://www.alpicite.fr)

Zones de PLU

- UA : Centre ancien
- UB : Extension récente de l'urbanisation
- UE / UEb / UEg : Zones d'activités économiques
- UH : Zone où le changement de destination des Hironnelles est autorisé
- UM : Zone militaire de l'Hélistation
- US : Zone à vocation médicale et sanitaire
- 1AUa / AUB : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitation
- 1AUE : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 2AU : Zone d'urbanisation future dédiée à l'habitat soumis à modification du PLU
- 2AUE : Zone d'extension future de la ZAE soumise à modification du PLU
- A : Zone agricole
- Aa : Secteur des chalets d'alpage des Ayes et du Mélezin
- Ap : Zone agricole stricte non constructible
- As : Zone agricole autorisant l'implantation de serres
- N : Zone naturelle protégée
- Nc1 / Nc2 : Secteurs réservés aux carrières
- Nep : Secteur réservé aux équipements publics
- Nf : Secteur de protection des captages en eau potable
- Nhe1 : Secteur d'extension des constructions à vocation économique
- Nhe2 : Secteur de stockage et de transformation du bois
- NL : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlac : Secteur correspondant au lac de l'Orceyrette
- Np : Secteur à forts enjeux paysagers totalement inconstructibles
- Nt : Secteur autorisant l'implantation d'hébergements touristiques

Prescriptions spécifiques

- Emplacements réservés
- Secteurs remarquables à préserver (Art L151-19 du CU)
- Espace naturel à protéger : Bois des Ayes (Art L151-23 du CU)
- Secteur de mixité sociale (Art L151-15 du CU)
- ★ Element patrimonial à préserver (Art L151-19 du CU)

Autres informations

- Canaux à préserver (Art L151-19 du CU)
- Périmètre d'application des OAP

Descriptions du territoire

- Bâti identifié au cadastre (PCI Vecteur 2022)
- Bâti non cadastré
- Bâtiment agricole
- Cours d'eau

